

N°DBCA-2020-079

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
5
- Votants :
5



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE DES PORTES ET PORTAILS

Le 09 décembre 2020, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 27 novembre 2020, s'est réuni au Conseil Départemental sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 5 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Nicolas BERTRAND, 3^{ème} Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

<i>Projet d'établissement</i>		
<i>Les Politiques</i>	<i>Les Axes Stratégiques</i>	<i>Les Segments de Travail</i>
<i>Ressources et moyens</i>	<i>Moderniser et valoriser le patrimoine du Sdis</i>	<i>Entretenir le patrimoine</i>

*

* *

Vu :

- *le code de la commande publique,*
- *la délibération du Bureau n°2018-BCA-31 du 04 avril 2018 relative à la conclusion d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Conseil départemental de la Seine-Maritime et le Sdis 76,*
- *la délibération du Bureau n°DBCA-2020-022 du 04 mars 2020 relative à la conclusion d'un avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Conseil départemental de la Seine-Maritime et le Sdis 76, portant élargissement du périmètre à la maintenance des portes et portail et désignation du Sdis 76 en tant que coordonnateur de la procédure,*
- *la délibération du Conseil d'administration n°DCA-2020-031 du 26 novembre 2020 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.*

*

* *

Les parcs bâtimentaires du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) et du Conseil départemental de la Seine-Maritime (CD 76) disposent de différents types de fermetures (portes sectionnelles, portes accordéons, rideaux métalliques, portails, barrières levantes, niveleurs de quai, portes automatiques). Ces équipements nécessitent une maintenance préventive réglementaire.

Afin de maintenir en parfait état de fonctionnement ces équipements, il est nécessaire de recourir à un marché de maintenance. Les prestations incluses dans le marché sont :

- la maintenance préventive : visites annuelles ou semestrielles en fonction des équipements (manuels ou automatiques) ;
- la maintenance curative : en cas de panne d'un équipement ;
- le remplacement de certains équipements devenus vétustes.

Le Sdis 76 et le CD 76 ayant chacun des équipements à entretenir, par délibération en date du 04 mars 2020, il a été décidé de faire entrer la maintenance des portes dans le périmètre des domaines mutualisables.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 18 octobre 2020 au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP).

La date limite de remise des offres était fixée au 17 novembre 2020 à 12h00.

La procédure mise en œuvre est un appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles L. 2124-4, R. 2124-2 1° et R. 2161-1 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

Le marché concerne la mise en place d'accords-cadres mono-attributaire, exécutés par l'émission de bons de commandes, d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021 reconductible 3 fois.

Il est décomposé de la façon suivante :

Lot(s)	Désignation	Montant minimum par période	Montant maximum par période
1	Maintenance préventive et curative des portes et portails pour le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76)	30 000 € HT	300 000 € HT
2	Maintenance préventive et curative des portes et portails pour le Conseil départemental de la Seine-Maritime (CD 76)	Sans minimum	400 000 € TTC

Les critères de jugement des offres définis dans le cadre de cette consultation sont les suivants :

- Prix : 60 points
- Valeur technique : 40 points

*

**

La Commission d'appel d'offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, s'est prononcée le 09 décembre 2020 et a attribué les accords-cadres aux sociétés suivantes, pour les montants minimum et maximum indiqués ci-dessus :

Lot(s)	Désignation	Attributaires
1	Maintenance préventive et curative des portes et portails pour le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76)	<i>DEFI SEINE ET EURE</i>
2	Maintenance préventive et curative des portes et portails pour le Conseil départemental de la Seine-Maritime (CD 76)	<i>KONE</i>

*

**

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier et autorisent le président à signer tout avenant sans incidence financière ou en moins-value ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant du marché initial avec la société retenue par la Commission d'appel d'offres.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20201209-DBCA-2020-079-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2020

Affichage : 11/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Le président du conseil d'administration,

André GAUTIER